



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°813) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AILEY, BERLIOZ ET
POLE DOCUMENTAIRE, A LA DIRECTION DES
AFFAIRES SCOLAIRES DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉCISION N° DM-22-367
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, d'organiser des formations, dans la salle Berlioz, les 29 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2022 et les 19, 20 et 22 juin 2023 de 9h00 à 16h30, dans la salle Ailey, les 6 février, 23 mars et 15 et 16 mai 2023 de 9h00 à 16h30, le 7 février 2023 de 9h00 à 15h00 et le 24 mars 2023 de 9h00 à 12h00, dans la salle Pôle documentaire, le 8 février 2023 de 9h00 à 12h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, une convention afin d'organiser des formations, dans la salle Berlioz, les 29 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2022 et les 19, 20 et 22 juin 2023 de 9h00 à 16h30, dans la salle Ailey, les 6 février, 23 mars et 15 et 16 mai 2023 de 9h00 à 16h30, le 7 février 2023 de 9h00 à 15h00 et le 24 mars 2023 de 9h00 à 12h00, dans la salle Pôle documentaire, le 8 février 2023 de 9h00 à 12h00 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220927-lmc1H9967H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/09/2022
Date de Publication : 27/09/2022